

Monsanto Canada
Fiche de sécurité
Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Herbicide Roundup Xtend[MC] avec la technologie VaporGrip[MC]

No. Homologation PCP

32274

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944 **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Résumé des mesures d'urgence

Aspect et odeur (couleur/forme/odeur): Vert foncé / Liquide / Sucré

ATTENTION!

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion

Contact avec les yeux, court terme

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Prise unique

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Problèmes de santé aggravés par l'exposition

Néant.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel de diglycolamine dicamba (3,6-dichloro-o-anisic acid); {Sel de diglycolamine dicamba}
Sel monoéthanolamine du glyphosate; {Sel monoéthanolamine du glyphosate}

Composition

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel de diglycolamine dicamba	104040-79-1	14.5
Sel monoéthanolamine du glyphosate	40465-76-7	29.2
Surfactant	68478-96-6	<=5
Eau et ingrédients mineurs de formulation		<=51.3

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, tenir l'oeil ouvert et le rincer lentement et en douceur pendant 15-20 minutes. Retirer d'éventuels verres de contacts après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), acide chlorhydrique (HCl), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de phosphore (P_xO_y)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour l'environnement

- Réduire la dispersion au minimum.
- Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens.
- Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
- NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS:

Laver la zone contaminée à l'eau.

GRANDES QUANTITÉS:

- Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.
- Creuser le sol fortement contaminé.
- Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.
- Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.
- Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

- NE PAS goûter ni avaler.
- Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Eviter de respirer de la vapeur ou de la brume.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.
- Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.
- Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.
- Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
- APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.

Entreposage

- Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
- Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
- S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
------------	-------------------------

Sel de diglycolamine dicamba	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sel monoéthanolamine du glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau et ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux

En cas de risque important de contact:

Porter des lunettes protégeant des produits chimiques.

Protection de la peau

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

En cas de contact répété ou prolongé:

Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Vert foncé
Odeur:	Sucré
Forme:	Liquide
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de congélation:	Non disponible.
Point d'ébullition:	Non disponible.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.225
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Non disponible.
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	1.225 g/cm ³
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	5
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 2.21 Dicamba (non ionisé)

Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0.54 Dicamba (ionisé)
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: < -3.2 @ 25 °C (glyphosate)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel
Aucune mortalité. Presque pas toxique.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel
Aucune mortalité. Presque pas toxique.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 5.13 mg/L
Presque pas toxique.

Irritation cutanée

Lapin, 3 animaux:
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.1/8.0
Pratiquement pas irritant pour la peau (lapin).

Irritation oculaire

Lapin, 3 animaux:
Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
Irritation légère.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:
Incidence positive: 0 %
Négatif.

3,6-Dichloro-O-anisic acid; (dicamba)

Les données obtenues sur le(s) principe(s) actif(s) sont résumées ci-dessous.

Génotoxicité

Non génotoxique sur base de tous les éléments probants.

Carcinogénéicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Aucun effet sur la reproduction chez les rats.
Diminution du poids des petits chez les rats.
Pas d'effets sur le développement chez les lapins.

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Génotoxicité

Non génotoxique.

Carcinogénéicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Effets sur le développement chez les rats et les lapins seulement en présence de toxicité maternelle significative.
Effets sur la reproduction chez les rats seulement en présence de toxicité maternelle significative.

Surfactant

Génotoxicité

Non génotoxique.

Toxicité pour la reproduction / Développement

Developmental effects in rats only in the presence of maternal toxicity.

Surfactant(s)

EXPERIENCE AVEC EXPOSITION HUMAINE

Contact avec la peau, court terme, :

Effets sur la peau: irritation, rougeur

Contact avec les yeux, court terme, :

Effets sur les yeux: irritation, inflammation de la muqueuse recouvrant l'oeil (conjonctivite), larmoiement

Ingestion, court terme, :

Effets gastro-intestinaux: nausées/vomissements, diarrhée

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le(s) principe(s) actif(s) sont résumées ci-dessous. La toxicité de cette formulation pour la faune aquatique peut être supérieure à celle de la substance active, si elle contient des surfactants.

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate }

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 120 mg/L
Presque pas toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 86 mg/L
Légèrement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 780 mg/L
Presque pas toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CEb50 (biomasse): 17 mg/L
Légèrement toxique.

Diatomée (*Skeletonema costatum*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CEb50 (biomasse): 11 mg/L
Légèrement toxique.

Lentille d'eau (*Lemna gibba*):

Toxicité aiguë, 14 jours, statique, EC50 (Nombre de frondes): 25.5 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel
Presque pas toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: 100 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille
Presque pas toxique.

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1
Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

3,6-Dichloro-O-anisic acid: (dicamba)

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 135.3 mg/L
Presque pas toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 28 - 135.4 mg/L
Seulement légèrement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 110.7 mg/L
Presque pas toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, CE50: > 3.7 mg/L
Relativement toxique.

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, NOEC: 3.7 mg/L

Diatomée (*Skeletonema costatum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 1.8 mg/L

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 1,373 mg/kg de poids corporel
Légèrement toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 216 mg/kg de poids corporel
Relativement toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 90.65 µg/abeille

Bioaccumulation

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Biodégradation

Pas facilement biodégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur approprié.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.
Vider complètement les emballages.
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.
NE PAS réutiliser les conteneurs.
Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Classification DOT (US)

Not regulated for domestic ground transportation.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

	Health	Flammability	Instability	Indications supplémentaires
NFPA	1	1	1	

0 = Risque minime, 1 = Risque faible, 2 = Risque moyen, 3 = Risque élevé, 4 = Risque très élevé

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CME0 (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DME0 (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

